

M. De . et marguerite A Melin fille majeure de francois A Melin
 Celles auec et de defunte et bondanne Loidon, auec de cette par
 jacques Poulin le l'autre part, ne s'étant trouués aucun empeschement au
 dit mariage. Sur le consentement des parents des parties
 je prêtre Souffigné Curé de la paroisse de la sainte famille
 ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné
 la benédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par
 notre mere la sainte eglise en présence de j. Joseph Paul
 frere de l'époux et de Louis Poulin son cousin, de francois
 et Melin frere de l'épouse et de Jean-Baptiste A Melin son
 oncle et de plusieurs autres parents et amis, qui ainsi que les
 époux ont délibéré ne s'avoient signés de ce enquis. J. Gagnon prêtre.

Le deux juillet mil huit cens onze après la publication
 de trois bans de mariage faite aux prônes de nos mesmes paroisses
 les par trois dimanches consécutifs entre Jacques Martiniaux fils
 majeur de defunt Jacques Martiniaux et de defunte Genevieve
 Cultivateur dans cette paroisse l'une part, et Angélique Paquet
 fille mineure de defunt Joseph Paquet et de defunte P. Marie
 Racine ses parents l'autre part, sur le consentement
 de l'ignace Paquet tuteur de la niece et ne s'étant trouués d'ailleurs
 aucun empeschement au dit mariage, je prêtre Souffigné Curé
 de la paroisse de la sainte famille Souffigné ai reçu leur mutuel
 consentement de mariage et leur ai donné la benédiction nuptiale
 avec les cérémonies prescrites par notre mere la sainte eglise en
 présence de Joseph Leblond beaufrere de l'épouse et de Joseph
 Martiniaux son frere, de Joseph Théophile Griffard auec de la
 fille et d'ignace Paquet son oncle et son tuteur et de plusieurs
 parents et amis des parties, qui ainsi que les époux ont délibéré
 ne s'avoient signés de ce enquis. . . . J. Gagnon prêtre.
 Le deux juillet mil huit cens onze après la publication
 de trois bans de mariage faite aux prônes de nos mesmes paroisses

M. De
 Jacques
 Martiniaux
 et Angélique
 Paquet

entre David A Melin fils majeur de Jean-Baptiste A Melin et de
 Genevieve Dubois forgeron de la paroisse de saint francois l'une part et
 Marguerite et Marie Thérèse
 fille majeure de defunt Jacques Martiniaux et de defunte Genevieve
 Douvion de cette paroisse d'autre part, sur le consentement
 des parents des parties la publication des bans faite à la sainte
 famille Souffigné Curé de la paroisse de la sainte famille
 ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la
 benédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par notre mere la
 sainte eglise en présence de Jean-Baptiste A Melin pere de l'époux et de francois
 et Melin son frere, de Jacques Martiniaux frere de l'épouse
 et de Jean-Baptiste Martiniaux son cousin Germain et de plusieurs
 autres parents et amis des parties, qui ainsi que les époux ont
 délibéré ne s'avoient signés de ce enquis. . . . J. Gagnon prêtre.

Le deux juillet mil huit cens onze après la publication de
 trois bans de mariage faite aux prônes des mesmes paroisses par trois
 dimanches consécutifs entre Joseph Paquet fils majeur de feu Joseph
 Racine Paquet et de defunte P. Marie Racine, Cultivateur dans cette paroisse
 l'une part, et Marie Louise Letourneau fille majeure de feu
 ignace Letourneau et de defunte Prigiehe Gaulin auec de
 cette paroisse, ne s'étant trouués aucun empeschement au dit
 mariage, je prêtre Souffigné Curé de la sainte famille ai reçu
 leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la benédiction
 nuptiale avec les cérémonies prescrites par notre mere la sainte
 eglise en présence de Joseph Théophile Griffard auec de l'époux
 et d'ignace Paquet son oncle, d'ambroise Letourneau son frere
 et de Jean-Baptiste Letourneau son oncle, de plusieurs autres
 parents et amis des parties, qui ont délibéré ne s'avoient signés de ce
 enquis ainsi que les époux. . . . J. Gagnon prêtre.

M. De
 Joseph
 Paquet
 et Marie
 Louise
 Letourneau